

CLASSEMENT FINAL 2011

1^{ère} Catégorie

1	LORIOUX Stéphane	AC Neuville	150,00
2	BRET Christophe	AC Neuville	107,00
3	GANOT Wilfrid	JPC Lussac	93,00

2^{ème} Catégorie

1	BOMPAS Christophe	ASPTT Poitiers	103,70
2	POTTIER Philippe	Chasseneuil VA	67,90
3	BRISSON Quentin	JPCLussac	63,20

3^{ème} Catégorie

1	TRANCHAND Laurent	USC Chauvinoise	56,00
2	HELIAS Christian	Vélo club Aslonnes	48,50
3	RETIF Dominique	Chasseneuil VA	48,00

GS

1	KERENEUR Gérard	AC Neuville	65,00
2	SALAIS Christian	VC Ingrandes	50,00
3	DUFOURNEAU Didier	ASPTT Poitiers	43,00

Féminines

1	RUBEILLON Annick	AC Neuville	53,00
2	MERIGEAULT Karine	AC Neuville	47,00
3	THER Delphine	Cycle Poitevin	6,00

Cadets

1	DRUET Simon	V Naintréenne CC	34,00
2	ARCHAMBAULT Maxime	VC Loudun	30,00
3	POUPAULT Alexis	Gouex SC	30,00

Classement par équipes

1	AC Neuville	608,32
2	USC Chauvinoise	390,60
3	Cycle Poitevin	268,40



86

CHALLENGE DECOUX 2012



CALENDRIER 2012 CHALLENGE DECOUX

Date	Lieu	Organisateur
01/04	BLASLAY	AC Neuville
08/04	GUESNES	VC Loudun
29/04	LUSSAC	JPC Lussac
08/05	AYRON	AC Neuville
17/05	BERTHEGON	AC Neuville
20/05	ITEUIL	USC Chauvigny
27/05	TOUR PAYS CHAUVINOIS	USC Chauvigny
17/06	USSEAU	V Naintréenne CC VTT
24/06	CHAUVIGNY	USC Chauvigny
01/07	MAGNE	CDLC Gençay
07/07	ST PAIXENT	VC Montmorillon
14/07	COUHE	UVC Couhé
21/07	LHOMMAIZE	JPC Lussac
29/07	L'ESPINASSE	USC Chauvigny
05/08	BOURESSE	Gouex SC
26/08	NEUVILLE	AC Neuville

Place	Points catégories 1, 2, 3, GS	Points catégories Cadets - féminines
1	25	5
2	18	4
3	13	3
4	8	2
5	4	1

Les résultats seront remis à Jean-Claude BOUDRUCHE,
responsable
du challenge DECOUX le lendemain de l'épreuve à l'adresse
suivante

3, avenue des 4 Vents
86180 BUXEROLLES

jean-claude.boudruce@orange.fr

REGLEMENT DU CHALLENGE DECOUX 2012

- Les épreuves du challenge figurent au calendrier régional UFOLEP Poitou-Charentes, la mention « challenge DECOUX » est spécifiée pour chacune d'elle dans la colonne type d'épreuve.
- Lorsqu'un coureur hors département se classe dans l'épreuve du challenge, les points correspondant à son classement ne sont pas attribués. Néanmoins il faut l'inscrire dans le classement et mentionner son appartenance à un département extérieur sur l'imprimé des résultats.
- Tout coureur qui descend de catégorie au 1^{ier} janvier ou 1^{ier} juillet ne marquera pas de point au challenge jusqu'au 1^{ier} juillet ou 1^{ier} décembre sauf remontée dans sa catégorie initiale.
- Le challenge est ouvert aux catégories masculines 1, 2, 3 et GS. Il sera établi un classement par catégorie de valeur.
- Des points seront attribués aux cinq premiers de chaque course dans l'ordre suivant 25 points pour le premier puis 18, 13, 8, 4 pour les places suivantes.
- Le challenge est ouvert aux catégories cadets et féminines.
- Des points seront attribués aux cinq premiers de chaque course dans l'ordre suivant 5 points pour le premier puis 4, 3, 2, 1 pour les places suivantes.
- Récompenses 5 participations minimum aux épreuves du challenge.
- Il sera établi un classement club par addition de points.
- En cas de montée en catégorie supérieure après la dernière épreuve du challenge le coureur garde le bénéfice de son classement
- Lors de la montée de catégorie les points sont diminués de 30%.
- Le port du maillot de leader est obligatoire pour les premiers de chaque catégorie sous peine de sanctions sportives.
- Les imprimés réglementaires pour les résultats seront remis aux organisateurs des épreuves du challenge DECOUX en début de saison ou disponible sur le site UFOLEP « www.ufolep86.org » dans la rubrique téléchargement de l'activité cycloport.